

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES TRAVAUX  
D'AMELIORATION A L AUBERGE DOLTO**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité de lever les réserves faites par VERITAS suite au contrôle de conformité de l'Auberge Dolto ;

Vu la proposition reçue par la société ELECTROTECH ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société ELECTROTECH (15 rue Gambetta – 59280 ARMENTIERES) un devis relatif à des travaux d'amélioration de l'Auberge Dolto, pour un montant de **1.892,28€ TTC**.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 23 avril 2025

DEC2025\_069



Le Maire,  
Claude THOREZ